

2018-02-05 PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ PIKE RIVER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi, le 5 février deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Nathalie Dorais, Patricia Rachofsky, Hélène Campbell, Marianne Cardinal et monsieur le conseiller Jean Asnong.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.

Absent : Le conseiller Stephan Duquette

OUVERTURE

Ouverture de l'assemblée à 19 h 39

2018-023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que l'ordre du jour soit adopté et que le point *Affaires nouvelles* reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 5 février 2018
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2018
6. Suivi des procès-verbaux du 8 janvier 2018
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi
8. ADMINISTRATION
 - a. Demande FQM/Appui : Forum des communautés forestières
 - b. Adoption de la liste des dépenses incompressibles
 - c. Demande MRC : Appui/Municipalité de Frelighsburg
 - d. Autorisation de paiement/Assurances générales 2018
 - e. Adoption du règlement #24-1217 : Rémunération des élus (es) modifiant le règlement # 02-0316 et antérieurs
 - f. Avis de motion : Règlement #01-0218 : modifiant le règlement #10-0716 et antérieurs Code d'éthique et de déontologie
 - g. Annulation/factures sorties pompiers/accident non résident/**REPORTÉ**
 - h. CCLACC 2018 /samedi 9 juin 2018
 - i. Demande installation nouveau luminaire/côté ouest du pont/**REPORTÉ**
 - j. Demande installation nouveau luminaire/face au 327 route 133 /**REPORTÉ**
 - k. Demande de Mme Annie Patenaude/ruchettes d'abeilles
 - l. Autorisation : Vacances 2018 /Directrice générale
9. VOIRIE/COURS D'EAU
 - a. Mandat/plaques avec numéros civique/**REPORTÉ**
10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT
 - a. Demande installation enseigne Carrière Omya et autres
11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a. Paiement facture/sorties déc. 2017
- b. Paiement facture/entraide 27-6-2017/Municipalité de Venise-en-Québec
- c. Paiement : heures Mesures d'urgence
- d. Autorisation AO : camion PR (2500)
- e. Dépôt et acceptation du rapport annuel 2017

12. LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

13. HYGIÈNE DU MILIEU

14. FINANCES ET IMMOBILISATION

- a. Remboursement facturation : Transport Chalut 2000 /sortie pompiers/payé 2 fois

15. BÂTIMENT/HÔTEL DE VILLE

16. Correspondances
17. Rapport des inspecteurs/pour info aux membres du conseil
18. Approbation des salaires versés et à payer
19. Approbation des dépenses incompressibles/janvier 2018
20. Adoption des comptes/janvier 2018
21. Affaires nouvelles
22. Deuxième période de questions/30 minutes
23. Levée de la séance

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

DÉBUT : 19 h 41 FIN : 19 h 56

- Chemin Larochelle/entretien/mesures d'urgence
- Taux de taxes/Aréna/Entretien Larochelle
- Remerciement travail de la directrice générale, Sonia Côté et le personnel lors de l'inondation

2018-024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi du procès-verbal du 8 janvier 2018.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- Redevances Carrières et sablières/juin à sept 2017
- QP SQ/dénonciation de la hausse élevée des coûts de la SQ
- Distribution des arbustes à venir en mai
- Règlement à venir sur l'activité minière dans la MRC BM

ADMINISTRATION

2018-025 DEMANDE D'APPUI FQM : DÉCLARATION/FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de

106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyer par Nathalie Dorais,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉ

2018-026 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire le paiement des dépenses incompressibles dans la liste ci-dessus décrite :

Législation

- 02-110-00-131 rémunération des élus (es)
- 02-110-00-133 allocation de dépenses
- 02-110-00-134 CARRA - allocation de départ
- 02-110-00-210 CARRA - cotisations
- 02-110-00-221 RRQ
- 02-110-00-231 AE
- 02-110-00-241 FSS
- 02-110-00-261 RQAP

Gestion financière

- 02-130-00-141 Rémunération dg
- 02-130-00-142 Rémunération adj. administrative
- 02-130-00-212 RRS – dg

02-130-00-222 RRQ - dg
 02-130-01-222 RRQ adj adm
 02-130-00-232 AE - dg
 02-130-01-231 AE adj adm
 02-130-00-242 FSS - dg
 02-130-01-242 FSS adj adm
 02-130-00-252 CNESSST - dg
 02-130-01-252 CNESSST adj adm
 02-130-00-280 Ass. Collectives - dg
 02-130-01-280 Ass collectives adj adm
 02-130-00-286 RQAP – dg
 02-130-01-286 RQAP adj adm
 02-130-00-321 Frais de poste
 02-130-00-331 téléphone
 02-130-00-335 Internet
 Éclairage des rues
 02-340-00-681 électricité Hydro-Québec
 Urbanisme
 02-610-00-310 Rémunération CCU
 Bâtiment
 02-701-01-631 Chauffage (huile)
 02-701-01-681 Électricité (Hydro-Qc)
 QUOTE-PART (après autorisation par résolution)
 Sûreté du Québec
 MRC
 Service incendie
 Déneigement (Adams Excavation)
 Collecte ordures (Récupération 2000)
 Collecte recyclage (NOPAC)
 Cour municipale Cowansville

ADOPTÉ

**2018-027 RÉSOLUTION D’APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
CONCERNANT LA RÉVISION DU PROGRAMME
D’INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)**

CONSIDÉRANT la révision des critères d’éligibilité au PIQM notamment le volet 5 concernant la réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) ainsi que le sous-volet 5.1 visant les Projets d’infrastructure à vocation municipale et communautaire;

CONSIDÉRANT que 16 municipalités sur les 21 de la MRC Brome-Missisquoi ne sont plus éligibles audit programme depuis sa révision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

Et résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents :

D’appuyer la municipalité de Frelighsburg dans sa démarche de dénonciation des nouveaux critères rendant inéligibles la plupart des municipalités.

De demander au MAMOT de revoir les critères d’éligibilité au PIQM.

De demander aux municipalités de la MRC Brome-Missisquoi d’appuyer Frelighsburg par le biais de cette résolution.

De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et l’UMQ pour leur faire part de cette problématique qui touche plusieurs municipalités.

ADOPTÉ

2018-028 RENOUVELLEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT que nos protections en assurances générales (responsabilité civile, en incendie, bris de machine et accident) arrivent à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la réception de notre renouvellement au montant de **11 251 \$** pour l'année 2018 après le dépôt des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT un montant plus élevé de 251 \$;

Il est proposé par **Patricia Rachofsky,**

Appuyé par **Nathalie Dorais,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que ce conseil municipal renouvelle ses protections pour l'année 2018 auprès du Groupe Ultima /Chapdelaine Assurances au montant de **11 251 \$** et un montant de 251 \$ sera transféré du poste budgétaire 02-701-01-520 Entretien édifice.

ADOPTÉ

2018-029 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 24-1217 : SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

RÈGLEMENT NO 24-1217

RÈGLEMENT 24-1217 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS (02-0316, 01-0213, 03-0208, 05-0609 et 05-0609A) SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LTEM et PL 122) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire amender le règlement 02-0316 et ceux antérieurs relatifs au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Pike River est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 4 décembre 2017 par la conseillère Marianne Cardinal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**

Appuyé par **Patricia Rachofsky,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement remplace et abroge les règlements numéro 02-0316, 01-0213, 03-0208, 05-0609 et 05-0609A.

Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018.

Article 4

La rémunération de base annuelle du maire pour 2018 est fixée à **6 120.00 \$** à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de **6 120.00 \$**; et à chaque conseiller la rémunération de base est fixée à **2 040.00 \$** à laquelle s'ajoute une allocation de

dépenses de **2 040.00 \$**. Maire 510 \$/mois et 510 \$ allocation; conseiller (ère) 170 \$/mois et 170 \$ allocation

Article 5

Lorsque le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant a droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période; et durant cette période d'absence du maire, le maire recevra comme compensation, la rémunération prévue à un conseiller.

Article 6

Lors d'une absence prolongée sans motif raisonnable (article 317 La Loi sur les Élections et référendums) le membre du conseil absent ne recevra plus sa rémunération de base ni son allocation de dépense.

Article 7

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telle qu'établie par le présent règlement sont indexées à la hausse à compter de l'exercice financier 2018.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation tel qu'utilisé par la MRC Brome Missisquoi pour l'année 2018.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid,
maire

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale et
secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 7 décembre 2017

ADOPTION : 5 février 2018

PUBLICATION : 28 février 2018

ADOPTÉ

2018-030 AVIS DE MOTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 01-0218 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-0176 INTITULÉ RÈGLEMENT ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE. ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES) DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal du Québec, je soussigné **Hélène Campbell** donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement 10-0716 et antérieurs portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus (es) de la municipalité de Pike River.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal du Québec, le responsable de l'accès aux documents de la municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ANNULATION FACTURATIONS/SORTIES DE POMPIERS/ACCIDENT NON RÉSIDENTS

Sujet REPORTÉ

2018-031 AUTORISATION DE PASSAGE CCLACC/SAMEDI 9 JUIN 2018

CONSIDÉRANT une demande de la part du comité organisateur du Circuit Cycliste du Lac Champlain (CCLACC) pour l'utilisation de notre réseau routier pour le tracé de l'événement du 9 juin 2018;

Il est proposé **Jean Asnong**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Pike River autorise l'utilisation du réseau routier municipal lors de la 12e édition de l'événement du Circuit Cycliste du Lac Champlain (CCLACC) le samedi 9 juin 2018.

De nommer M. Andrew Monette, du service des incendies de Saint-Armand/Pike River relatif à la sécurité.

De prendre en considération que la circulation est plus dense sur la route 133 depuis l'ouverture de l'autoroute 35.

De porter une attention particulière sur le chemin des Rivières; des travaux sont prévus au cours de l'été 2018 et qu'à l'heure actuelle nous ne pouvons déterminer la période que ledit chemin sera inaccessible. Prévoir le parcours par le rang Saint-Joseph si possible.

ADOPTÉ

INSTALLATION D'UN LUMINAIRE/FACE AU 327 ROUTE 133
Sujet REPORTÉ

INSTALLATION D'UN LUMINAIRE/FACE AU 579 ROUTE 133
Sujet REPORTÉ

2018-032 DEMANDE DE MME ANNIE PATENAUDE /INSTALLATION DE RUCHETTES

CONSIDÉRANT une demande écrite de la part de madame Annie Patenaude, présidente d'Apiculture Patenaude de Saint-Ignace-de-Stanbridge pour publiciser son annonce;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise la demande de Mme Annie Patenaude à faire paraître son annonce dans le prochain Écho de la rivière et sur le site WEB de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-033 VACANCES AUTORISÉES 2018 /DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Patricia Rachofsky**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

D'autoriser les vacances estivales 2018 de la directrice générale Mme Sonia Côté soit pour les semaines suivantes : 19 février 2018 (banque 2017); 19 mars 2018 (banque 2017); 14 mai (banque de 2018) et 21 mai 2018; 20 et 27 août 2018 (banque de 2018).

ADOPTÉ

VOIRIE/COURS D'EAU

PLAQUES AVEC NUMÉROS CIVIQUES

Sujet REPORTÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2018-034 DEMANDE INSTALLATION ENSEIGNE CARRIÈRE OMYA/INTERSECTION CHEMINS MORGAN ET DU MOULIN

CONSIDÉRANT une demande de la part de la Carrière OMYA pour installer une enseigne supplémentaire à l'intersection du chemin Morgan et du Moulin pour permettre aux camionneurs de poursuivre leur route vers le rang Saint-Henri;

CONSIDÉRANT que certains camionneurs ont emprunté le chemin du Moulin vers le chemin des Carrières, que celui-ci ne s'apprête pas en raison de l'accès en montant;

CONSIDÉRANT que nous ferons une demande aux 2 autres carrières (Concassage Pelletier et DM Choquette) pour leur permettre de s'identifier à leur tour;

CONSIDÉRANT que tous les frais pour l'achat et l'installation seront aux frais des carrières;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise l'installation d'une enseigne à l'intersection des chemins du Moulin et Morgan côté sud et ceci aux frais des carrières.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2018-035 PAIEMENT FACTURE : SORTIES DES POMPIERS MOIS DE DÉCEMBRE 2017 SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT- ARMAND-PIKE RIVER

ATTENDU la réception de la facture # CRF18 00003 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire à Pike River;

ATTENDU une facture au montant de **771.34 \$** pour les sorties du 7 au 20 décembre 2017;

ATTENDU que lors de l'intervention du 20 décembre 2017 le service de protection des incendies s'est rendu sur les lieux à Notre-Dame-de-Stanbridge et un montant de 251.10 \$ a été chargé;

Il est proposé par **Nathalie Dorais,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 1800003 au montant partiel de **520.24 \$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie pour les sorties du 7, 13 et 18 décembre 2017. Le montant de 251.10 \$ pour la sortie du 20 décembre 2017 sera retenu pour connaître les détails de cet appel.

ADOPTÉ

PAIEMENT FACTURE : ENTRAIDE DU 27 JUIN 2017/FEU AU 525 RANG ST-JOSEPH, SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES/VENISE-EN-QUÉBEC
Sujet REPORTÉ

2018-036 AUTORISATION DE PAIEMENT/HEURES LORS DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT que durant le mois de janvier 2018, des mesures d'urgence ont été déployées au sein du personnel administratif municipal en les personnes de Mesdames Sonia Côté et Pascale Massé ainsi que M. Gerry Simard, coordonnateur des travaux publics;
CONSIDÉRANT que ces heures sont rémunérées par autorisation;
CONSIDÉRANT un nombre d'heures à chacun soit :

Sonia Côté 34.5 h du 3 au 23 janvier 2018
Pascale Massé : 17.75 h pour les 13 et 14 janvier 2018
Gerry Simard : 68.5 h du 13 au 24 janvier 2018

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement à mesdames Sonia Côté, Pascale Massé et monsieur Gerry Simard à leur taux horaire respectif dans le cadre des mesures d'urgence au cours du mois de janvier 2018.

ADOPTÉ

2018-037 AUTORISATION/AO 2018-02/CAMION PREMIER RÉPONDANT/SERVICE INCENDIE

ATTENDU que le service de sécurité en incendie de Saint-Armand/Pike River désire se prévaloir d'un nouveau camion – Premier répondant (3/4 de tonne);
ATTENDU que la municipalité de Saint-Armand sera chargée de faire l'appel d'offres;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Pike River autorise l'appel d'offres pour l'achat d'un camion pour *Premier Répondant* (3/4 de tonne) tel que le devis 2018-02.

ADOPTÉ

2018-038 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 AN 2 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DU SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND/PIKE RIVER

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;
ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;
ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);
ATTENDU que le rapport annuel 2017 An 2 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Pike River;
ATTENDU que la municipalité de Pike River a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2017 An 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par Marianne Cardinal,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Pike River adopte le rapport d'activités annuel 2017 An 2 en lien avec le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

Rien à signaler

HYGIÈNE DU MILIEU

Rien à signaler

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2018-039 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT/PAIEMENT EN DOUBLE/FACTURATION

SORTIE DU 11 JUILLET 2017/TRANSPORT CHALUT 2000 INC

CONSIDÉRANT une facturation suite à une sortie du service de protection des incendies Saint-Armand/Pike River pour un accident avec un camion du Transport Chalut le 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT le double paiement fait par Transport Chalut 2000 ainsi que la Compagnie d'assurance générale Northbridge;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le remboursement au montant de 500 \$ auprès de Transport Chalut 2000 Inc.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

Réparation à venir/radiateur à chauffage salle des archives

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2018.

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M. Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

2018-040 ADOPTION DES SALAIRES VERSÉS – JANVIER 2018

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Nathalie Dorais**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les salaires versés et a payé au montant de **8 429.52 \$** et ceci pour le mois de janvier 2018.

ADOPTÉ

2018-041 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JANVIER 2018

Martin Bellefroid	971.25 \$
Nathalie Dorais	327.68 \$
Jean Asnong	327.68 \$
Patricia Rachofsky	327.68 \$
Marianne Cardinal	327.68 \$
Hélène Campbell	327.68 \$
Stephan Duquette	327.68 \$
CARRA (déc. 2017)	412.19 \$
AXION (internet, tel, fax) fév.2018	261.90 \$
AXION (internet pompier) fév.2018	68.93 \$
La Capitale (ass coll janv 2018)	827.79 \$
La Capitale (ass coll fév. 2018)	827.79 \$
Revenu Canada (DAS déc. 2017)	577.17 \$
Revenu Québec (DAS déc. 2017)	2 016.49 \$
Pétroles Dupont 10-01-2018	507.62 \$
Visa Desjardins (frais annuel)	60.00 \$
Visa Desjardins (essence voirie)	289.54 \$
Visa Desjardins (envoi calendrier collectes 2018 et Budget 2018)	105.17 \$
Visa Desjardins (2 batteries pour afficheur de vitesse)	141.49 \$
TOTAL	9 803.64 \$

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que les dépenses incompressibles du mois de janvier 2018 soient approuvées.

ADOPTÉ

2018-042 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2018

Côté, Sonia (km janv. 2018)	17.60 \$
Desjardins Sécurité Financière (RRS) janv. 2018	263.44 \$
Éditions juridiques FD	155.40 \$
Formiciel	650.81 \$
GESTIM (24-12-2017 au 20-01-2018)	770.11 \$
Gilles Ménard	30.00 \$
L'Homme & Fils	91.71 \$
Kalitec (transport afficheur)	114.98 \$
Lavage du HR	402.41 \$
MotoSport G & L	18.29 \$
NOPAC (tri recyclage) déc. 2017/4.93 TM	226.73 \$
Papeterie Coupal	107.97 \$
Paradis Lemieux Francis (formation PR)	172.46 \$
Plomberie Corriveau	109.50 \$
Progexpan	572.58 \$
Récupération 2000 collecte ordures (janv. 2018)	2 120.45 \$
RIEDSBM déc. 2017) 21.85 TM	1 611.23 \$
TOTAL	8 553.69 \$
Adams Excavation /3e vers déneigement 2017-2018	14 800.00 \$

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que les comptes dus au mois de janvier 2018 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

2018-043 DÉNONCIATION DE LA HAUSSE ÉLEVÉE DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'augmentation importante des coûts à payé par les vingt municipalités de Brome-Missisquoi pour les services de la Sûreté du Québec;
CONSIDÉRANT que les municipalités locales devraient déboursier 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet, cependant ce pourcentage s'élève aujourd'hui à 53 % pour l'ensemble du Québec et à 68 % pour la MRC Brome-Missisquoi;
CONSIDÉRANT le manque de ressources et de présence policière sur le territoire de la MRC;
CONSIDÉRANT que la méthode de calcul des coûts pour les services est inéquitable puisque surtout basée sur la richesse foncière uniformisée des municipalités ce qui entraîne certaines municipalités à payer pour d'autres;
CONSIDÉRANT que les factures 2018 ont été reçues après l'adoption des budgets des municipalités;
CONSIDÉRANT l'incertitude relativement à une autre hausse des coûts pour l'année 2019 considérant que l'aide financière du gouvernement ne s'applique qu'en 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

De dénoncer au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, la forte augmentation des coûts assumés par les municipalités de Brome-Missisquoi en 2018 pour les services de la Sûreté du Québec.

De dénoncer le manque de ressources et de présence policière dans les municipalités.

De demander au gouvernement du Québec d'assumer pleinement sa part de 50 % de la facture des services policiers.

De demander au Ministre de réviser la méthode de calcul des coûts pour les services policiers en tenant compte davantage des ressources policières fournies.

De demander au Ministre d'envoyer la facture pour la Sûreté du Québec avant la période d'adoption des budgets en novembre.

De transmettre également copie de la présente résolution à l'UMQ, à la FQM et aux municipalités de la MRC desservies par la Sûreté du Québec pour appui.

ADOPTÉ

2018-044 DEMANDE D'HÉBERGEMENT À PROXIMITÉ DE LEURS RÉSIDENCES POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE ET DEMANDANT DES SOINS PARTICULIERS

CONSIDÉRANT que la population de Pike River est une population vieillissante;

CONSIDÉRANT que Pike River fait partie du regroupement de la MADA (Municipalité amis des aînés);

CONSIDÉRANT que les citoyens de Pike River ont droit au même service de soins de longue durée, à proximité, comme tout autre citoyen de la MRC Brome Missisquoi et de la MRC du Haut Richelieu;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont besoin d'un service d'hébergement à proximité de leur résidence et se sont fait diriger vers St-Hyacinthe, qui se trouve à plus d'une heure pour s'y rendre;

CONSIDÉRANT que ces mêmes citoyens ont dû demander de rencontrer personnellement notre député Pierre Paradis afin d'obtenir une dérogation pour avoir le droit à un hébergement à Cowansville, qui est à une distance de 40 km pour s'y rendre;

CONSIDÉRANT que les conjoints ou conjointes des hébergés sont souvent eux aussi des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

De demander aux municipalités de la MRC Brome-Missisquoi d'appuyer la demande par le biais de cette résolution afin de trouver une solution pour permettre aux résidents de Pike River nécessitant un hébergement, et d'obtenir ce service à proximité.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC Brome Missisquoi, au député Pierre Paradis, au Ministre de la Santé M. Gaétan Barrette et au CIUSS pour leur faire part de cette problématique qui touche plusieurs municipalités.

ADOPTÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

DÉBUT : 21 h 54 FIN : 22 h 22

SUJETS

- Échange sur différents sujets entre les membres du conseil :
- Publiciser dans L'Écho/commerces et logo
- Faire annonce pour publicité les commerces de la municipalité
- Les inviter à transmettre leur demande et ceci sera mis sur le bulletin Écho de la rivière. Ex. : rabais, services offerts, offre d'emploi, spéciaux.

2018-045 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la séance du 5 février 2018 soit levée à 22 h 20.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté

Sonia Côté, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance **5 février deux mille dix-huit** sont effectuées

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire